



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 70067

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des valeurs civiques et républicaines. L'enseignement des valeurs civiques et des fondements de notre République à destination des citoyens de demain est une nécessité. Il est d'autant plus important de le renforcer à l'heure où nous entreprenons une réflexion sur l'identité nationale. Elle souhaiterait en conséquence connaître les mesures de long terme que Gouvernement entend adopter sur ce sujet qui nous concerne tous.

Texte de la réponse

Liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations : les valeurs de la République constituent un pôle de références communes pour penser, vivre et agir ensemble. Ces valeurs sous-tendent l'ensemble des disciplines, chacune leur donnant sens dans le champ du savoir qui est le sien ; elles sont explicitement abordées par les programmes d'éducation civique récemment arrêtés. Selon l'âge et le niveau, il s'agit de mettre les élèves en situation de comprendre leur sens, de leur donner les outils intellectuels qui leur permettent d'acquérir une conscience civique, dans un parcours cohérent depuis l'école jusqu'au lycée. En adoptant la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, le législateur a rappelé à tous qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. L'institution entend répondre à cet objectif essentiel en poursuivant les grandes réformes aujourd'hui engagées mais aussi en soutenant l'action quotidienne des adultes qui interviennent auprès des élèves dans l'exercice de leurs fonctions : la complémentarité des enseignements avec les champs de la vie scolaire et celui des actions éducatives est à cet égard essentielle. Dans cette perspective, l'envoi en mars 2011 du texte de la Déclaration du 26 août 1789 dans les écoles et collèges de France pour son affichage pérenne dans les salles de classes, le rappel dans la circulaire de préparation de la rentrée de l'apprentissage obligatoire de la Marseillaise dès l'école élémentaire et la diffusion auprès des enseignants, ce printemps, de ressources variées en appui de cet enseignement, soulignent l'attachement du ministère à la formation civique des jeunes générations ainsi qu'à la transmission des valeurs de la République.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70067

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 997

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12293